



*Dépêche 14/04*

## Résultats définitifs des élections en CAPC du 11 mars 2004

Malgré une baisse notable de 4%, la CFDT reste la 2<sup>ème</sup> organisation en douane avec sensiblement 4% d'écart sur FO qui vient en 3<sup>ème</sup> position.

Les 3 organisations confédérées gardent la confiance de la majorité des électeurs avec environ 62% des voix. La fusion des 2 organisations se réclamant du groupe des 10 n'est pas récompensée puisque Solidaires réalise 1,28% de voix de moins que le total SUD/SNUDDI de 2000.

<b>CGT :</b>	<b>30,26 %</b>
<b>CFDT :</b>	<b>17,87 %</b>
<b>FO :</b>	<b>13,91 %</b>
<b>UNSA :</b>	<b>13,57 %</b>
<b>Solidaires :</b>	<b>12,77 %</b>
<b>SNCD :</b>	<b>9,09 %</b>
<b>CFTC :</b>	<b>2,53 %</b>

### **CAPC n°1 (CSI – DR – RR)**

Le SNCD seul candidat obtient 86 voix sur 112 inscrits soit 81,13% au lieu de 86,73% en 2000 (- 5,60%).

### **CAPC n°2 (DA – IP1 – IP2)**

La CFDT perd au bénéfice de FO le siège qu'elle détenait pour 4 voix (- 5,43% par rapport à 2000).

Le SNCD réalise 74,14%, FO 13,69%, la CFDT 12,17%.

### **CAPC n°3 (RP1 – RP2)**

Le SNCD avait 4 sièges, il les garde. Nous étions 3<sup>ème</sup>, nous passons en deuxième position avec une très légère perte de 0,09%.

Le SNCD réalise 59,07%, la CFDT 11,21%, FO 10,84%, Solidaires 8,97%, la CGT 5,79%, la CFTC 2,80% et l'UNSA 1,31%.

En résumé, dans les deux CAPC où la CFDT présentait des listes (2 et 3), notre score passe de 13,69% en 2000 à 11,52% en 2004 (- 2,17%)

### **CAPC n°4 (Inspecteurs)**

Le SNCD avait 2 sièges et les conserve, de même que la CFDT et Solidaires qui conservent leur siège.

En catégorie A classique la CFDT passe de 17,21% en 2000 à 14,01% en 2004 (- 3,20%).

Le SNCD réalise 38,93%, Solidaires 16,29%, la CGT 13,40%, FO 9,80%, l'UNSA 5,08% et la CFTC 2,49%.

### **CAPC n°5 (CP – C1 – C2)**

La CFDT conserve ses 2 sièges, la CGT obtient comme il y a trois ans 3 sièges, l'UNSA obtient 2 sièges (+ 1), FO 1 siège (- 1), Solidaires 1 siège (=).

### **CAPC n° 6 (ACP1 – ACP2 – AC)**

La CFDT conserve ses 2 sièges, la CGT 4 sièges, l'UNSA, FO et Solidaires le leur. La physionomie de cette CAP n'est pas changée, la CFDT passe de 22,54% à 18,51% (- 4,13). La CGT obtient 38,87%, l'UNSA 13,35%, FO 13,81%, Solidaires 11,68% et la CFTC 2,08%.

Globalement, la CFDT obtient 5 sièges en CAP centrales (- 1). Elle siège désormais en Inspecteur, Contrôleur Principal, Contrôleur 1<sup>er</sup> classe, ACP1 et ACP2. La CGT conserve ses 7 sièges, FO 3 sièges, l'UNSA 3 sièges (+ 1), Solidaires 3 sièges (=).

Le SNCD par la multiplication des CAPC en cadre supérieur obtient 17 élus ! (ex. : 6 élus pour 112 inscrits en DR/RR à comparer avec les 9 élus sur 8713 inscrits en catégorie C).

#### **La répartition des élus par grade se décompose ainsi :**

CSI : 2 SNCD  
DR (F et N) : 2 SNCD  
RR : 2 SNCD

DA : 1 SNCD et 1 FO  
IP1 : 2 SNCD  
IP2 : 2 SNCD

RP1 : 2 SNCD  
RP2 : 2 SNCD

Inspecteurs : 2 SNCD, 1 CFDT, 1 Solidaires

CP : 1 CFDT, 1 CGT, 1 UNSA  
C1 : 1 CFDT, 1 CGT, 1 UNSA  
C2 : 1 CGT, 1 FO, 1 Solidaires

ACP1 : 1 CFDT, 1 CGT, 1 FO  
ACP2 : 1 CFDT, 1 CGT, 1 UNSA  
AC : 2 CGT, 1 solidaires

Ces résultats aux élections professionnelles se traduiront en CTP central par l'attribution des sièges suivants :

CGT 4, CFDT 2, FO 1, UNSA 1, Solidaires 1, SNCD 1.

Ces résultats ne sont, à l'évidence, pas bons pour la CFDT même si l'érosion à la DGDDI est inférieure à celle des autres directions déconcentrées du ministère.

Pour autant, nous n'en sommes pas arrivés à la catastrophe annoncée par certains cassandres.

Paris, le 25 mars 2004